

Entreprises locales

ACTIVITE	ENTREPRISE	RESPONSABLE	CONTACT
Bar - Journal - Petite épicerie	COMMERCE MULTISERVICES	GARCIA Jean-Pierre	04.74.18.62.67
Boulangerie Bio	ESPRIT DU PAIN	MARTINEZ Véronique	09.80.46.23.61
Carrelage		COMIOTTO Maxence	06.13.87.57.30
Centre équestre	LES ECURIES D'INDICA	MUNOZ Vincent	06.72.37.89.27
Charpente	COCHARD	COCHARD Philippe	04.74.18.63.98
Climatisation -Chauffage	LMJ ENERGIES	CORNU Lionel	04.74.92.76.80
Coiffeuse à domicile	FB COIFFURE	BARBIER Fabienne	04.74.88.14.34
Commerce de bestiaux	LA PASSAGEOISE	PERRIN Denis	04.74.88.14.03
Conseils informatiques et logiciels		GEORGER Mathieu	09.50.66.84.67
Création artistique		CHADUIRON Pascal	06.82.11.37.00
Création artistique		KERMOVANT Jeanne	04.74.88.18.95
Création de vêtements - Couture	BOUT DE FICELLE NE SOYEZ PAS DUP	DUPERRAY Pauline	06.72.16.99.06
Education canine	DAUPHINE EDUCATION CANINE	MEASSON Géraldine	06.30.25.77.59
Electricité générale	GIROUD Jean	GIROUD Fabrice	04.74.88.14.27
Electricité générale	MAELEC	QARIOH Maël	06.83.58.82.62
Electricité générale	PERRIN ELECTRICITE	BARBIER Mathieu	06.30.90.34.12
Elevage de chevaux - Pension	LES HARAS DU CABIT	BOULANGER Jean-Claude	06.19.81.64.03
Elevage de chevaux - Pension	LES HARAS DU SOUZAN	WEAL Isabelle	06.73.06.96.69
Entretien général - Bricolage - Jardinage	STAN+	ANNEQUIN Stéphane	06.80.33.58.15
Etudes techniques en hydroélectricité	HYDROE	DUPERRAY Antoine	06.81.96.29.09
Gîte (location à la semaine)	LE FOUR A PAIN (gîte de France)	WEAL Isabelle	06.73.06.96.69
Mécanique	BO MECANIQUE	OSTANSKI Yohan	04.26.38.61.39
Menuiserie	MENUISERIE COMTE	COMTE Gérald	06.13.73.29.47
Menuiserie bois et PVC		SAGE Frédéric	06.20.96.16.23
Menuiserie Charpente	BERGER POULAT MENUISERIE	BERGER POULAT Olivier	06.72.99.94.07
Nettoyage	JEFF SERVICES	TARDY-PANIS Jean-François	06.71.20.68.31
Nettoyage	NET+SERVICE	RAHMOUNI Karim	06.09.13.32.80
Pension canine	DAUPHINE PENSION CANINE	DEHORS Franck	06.30.82.74.17
Piscine et système d'arrosage	IRRIJARDIN	THOUVENIN Thierry	04.76.32.18.12
Pizza au feu de bois (vendredi soir et samedi soir - parking du stade)	LA PIZZAGEOISE	GOBERTIER Bruno	06.31.94.16.50
Plomberie - sanitaire - chauffage	GIROUD Raphaël	GIROUD Raphaël	06.26.65.07.71
Primeur + fromager (le vendredi matin)	MAGNIN	MAGNIN Philippe	06.62.79.06.71
Produits de soin pour chevaux et sabots	SOS SABOTS	WEAL Isabelle	06.73.06.96.69
Récupération d'épaves		MEINDER Frédéric	06.40.73.34.03
Repas et plats à emporter (ou livraison)	RENDEZ VOUS COMTE	COMTE Elodie et Virginie	06.28.75.33.68
Restaurant	LE BISTROT GOURMAND	GARCIA Jean-Pierre	04.74.18.62.67
Restaurant	LE CAMPAGNARD	CARTILLIER Annie	04.74.88.14.51
Tous travaux extérieurs	ETS F. PERRIN	PERRIN Franck	06.30.73.53.51
Traitement de l'eau	EAULYMPIC	BOISSENET Stessy	04.74.33.64.48
Travaux publics	TLTP	BOULON François	06.07.84.60.20

Si une information est erronée ou si une entreprise n'apparaît pas dans cette liste, merci de le signaler en mairie, par courriel à l'adresse : mairie@le-passage-en-dauphiné.fr

Elections

En 2022 deux scrutins doivent avoir lieu :

- Election présidentielle : 1^{er} tour le dimanche 10 avril et 2nd tour le dimanche 24 avril 2022.
- Elections législatives : 1^{er} tour le dimanche 12 juin et 2nd tour le dimanche 19 juin 2022.

N'oubliez pas de vous faire inscrire sur les listes électorales si vous avez déménagé ou si vous n'avez jamais été inscrit.

Vous souhaitez vous inscrire en vue des élections présidentielle et législatives de 2022 ?

Plusieurs solutions existent :

- **en ligne**, grâce au téléservice disponible sur [Service-Public.fr](https://www.service-public.fr) sur présentation d'un justificatif d'identité et d'un justificatif de domicile numérisés.
- **en mairie**, sur présentation d'un justificatif de domicile, d'un justificatif d'identité et du [Cerfa n°12669*02](#) de demande d'inscription ;
- **par courrier** adressé à votre mairie, en joignant un justificatif de domicile, un justificatif d'identité et le [Cerfa n° 12669*02](#) de demande d'inscription.

Cette inscription est nécessaire pour faire valoir votre droit de vote. Les inscriptions sont possibles dès à présent **jusqu'au 4 mars 2022 inclus pour l'élection présidentielle** et **jusqu'au 6 mai 2022 inclus pour les élections législatives**.

Chèque Energie

Le chèque énergie est une aide nominative au paiement des factures d'énergie du logement. Il est attribué sous conditions de ressources. Son montant, qui est calculé en fonction de votre revenu fiscal de référence (RFR) et de votre consommation, varie de 48 € à 277 € par an. Il est ouvert aux ménages dont le revenu fiscal de référence par unité de consommation (une personne constitue 1 unité, la deuxième 0,5 et chaque personne supplémentaire 0,3) est inférieur à 10 800 €.

Vous pouvez vérifier votre éligibilité au chèque énergie grâce au [simulateur](#) proposé par le Ministère de la transition écologique. Pour cela, il faut se munir de son numéro fiscal.

Le chèque énergie n'est pas encaissable auprès de votre banque. Il sert à régler directement auprès des fournisseurs d'énergie différentes dépenses (électricité, gaz naturel ou pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse ou autres combustibles pour l'alimentation du chauffage ou la production d'eau chaude).

Ce chèque peut également être utilisé pour financer des travaux d'efficacité énergétique répondant aux critères exigés pour le crédit d'impôt transition énergétique (chaudière à condensation, pompe à chaleur...).

Si vous souhaitez que votre **demande** soit prise en compte avant la prochaine campagne d'envoi des **chèques énergie**, vous devrez effectuer votre **demande** avant **le 28 février 2022**.

Toutes les informations sont sur www.service-public.fr



Nouveaux arrivants en 2021

Ils ont fait le choix de s'installer sur la commune. Nous leur souhaitons la bienvenue.

- **M. PITHON Florian et Mme RIGARD Delphine, chemin des Villettes**
- **M. RIMET Nicolas et Mme SALOMON Christelle, chemin des Villettes**
- **M. DELUBAC Florent et Mme BIHAN Maureen, chemin des Villettes**
- **M. VAN DER PLUIJM Philip et Mme LEVY Louise, chemin des Villettes**
- **M. KOWALZYK Jérémie et Mme BOUQUET Aurélie, chemin des Mollières**
- **Mme SATIN Edith, chemin de la Fauconnière**
- **M. GUTHFREUD Bruce et Mme PERRIER Elodie, chemin de la Fauconnière**
- **M. LAMBERT et Mme FERREYROLLES, chemin de la Fauconnière**
- **M. et Mme BURNICHON Mickaël et Veranne, route de Saint Didier**
- **Mme MONTALBANO Stéphanie, route de Saint Didier**
- **M. et Mme VERGNOL Damien et Gwenaëlle, Route de Saint Didier**
- **M. IVALDI Alexandre et Mme KANTJAS Julie, route de Saint Didier**
- **Mme REIGNER Cécile, chemin du Souzan**
- **M. RAYNARD Sébastien et Mme LOPEZ Céline, chemin du Magnit**
- **M. PAQUET Christophe, chemin du Cabit**
- **M. STAB Jérémy et Mme FREULON Anne-Laure, chemin du Moriot**
- **M. et Mme MAGAUD Michel et Joëlle, chemin du Moriot**
- **M. REVEL Thaddé, route de Saint Didier**

Accueil des nouveaux nés en 2021



Compte tenu des conditions sanitaires, l'accueil des nouveaux nés en 2020 n'a pas eu lieu. Un bon d'achat d'une valeur de 30 € leur a été offert. Les 11 bébés nés en 2021 recevront un petit sac personnalisé confectionné par une couturière passageoise.

Personnel communal



Alain technique quitte d'année. Arrivé les routes et commune, a rénové, planté, désherbé...

Tous nos pour son travail accompli, son implication commune

Nous lui souhaitons une bonne continuation
Une réception a eu lieu le 20 décembre en des élus.

Dominique MARTIN, a pris ses fonctions
l'avez déjà certainement aperçu ! Nous lui

Aurélie DEBEC, est au service périscolaire (cantine) depuis la rentrée de septembre 2021. Nous lui souhaitons la bienvenue.



COUTURIER, agent notre commune en fin en mai 2015, il a sillonné chemins de notre taillé, réparé, installé, arrosé, nettoyé, pendant plus de six ans. remerciements à Alain au sein de notre

et une heureuse retraite. présence du personnel et

en octobre 2021. Vous souhaitons la bienvenue.

Etat Civil 2021

D'après les enregistrements effectués dans les registres d'Etat Civil de la commune de Le Passage au cours de l'année 2021 (du 11 décembre 2020 au 9 décembre 2021).

Naissances

ALVES DUARTE Marc	8 janvier 2021
COMIOTTO Lino	8 avril 2021
PITHON Côme	14 mai 2021
CANCADE Mattéo	29 mai 2021
PERRET Manolo	10 juin 2021
RAKOTOVAO Wesley	7 juillet 2021
CROIZY Clément	7 août 2021
TAFIKI Sacha	22 août 2021
GAGET Livia	25 septembre 2021
MAILLARD Elio	7 novembre 2021
MAILLARD Louna	22 novembre 2021

Mariage

BAUDOUIN Sylvia et HENRY Anthony	24 juillet 2021
MOREL Ludivine et GAGET Jérôme	28 août 2021
AUGER Cindy et DESROCHE Timothée	28 août 2021
FRANCO Emilie et DERESSE David	4 septembre 2021
DIMITRI Marina et PERROT François	11 septembre 2021
DA SILVA Gwladys et JAVAL Frédéric	11 septembre 2021

Décès

ANNEQUIN Rachel	23 mars 2021
FERRAND Patrick	18 août 2021
GENTIL Louis	28 novembre 2021

**France services**

Dans votre France services

Téléconsultation médicale disponible



MEDADOM



MEDADOM



Sans RDV, réponse en 9 min
(délai moyen)



Prise en charge par l'Assurance Maladie



Médecins français du territoire

Avec le soutien de la



BANQUE des TERRITOIRES



et



REPUBLIQUE FRANÇAISE



AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

Dans quels cas pouvez-vous téléconsulter ?



Vous n'avez pas de médecin traitant



Votre médecin traitant est indisponible



Votre demande est urgente



Les Vals du Dauphiné

Accueil France services - 04 76 32 71 99 - 82 chemin des pâquerettes - 38480 Pont de Beauvoisin

Pour une meilleure gestion des temps d'attente, il est préférable de contacter votre accueil avant votre venue.

Commission Communale d'Action Sociale

Muguet et Colis de Noël



Pour le 1^{er} mai, la commission communale d'action sociale, a offert aux aînés de notre commune un bouquet de muguet.

Ce fût l'occasion de moment avec eux.

36 colis de pot de miel du rucher ornés d'une carte de la garderie

plus de 80 ans pour leur souhaiter de bonnes fêtes de réservent toujours un accueil très chaleureux aux membres de la commission.



les rencontrer et de passer un

gourmandises enrichis d'un passageois et de masques, confectionnée par les enfants périscolaire ont été offerts aux fin d'année. Nos aînés

Repas de l'amitié

Dimanche 14 novembre, les 66 convives du repas de l'amitié ont eu plaisir de se retrouver à nouveau autour d'une bonne table dans la joie et la convivialité.

Le repas était fin et délicieux.

Un voyage de Paris à Broadway : le spectacle nous a transportés dans l'univers des comédies musicales.





Notre doyen Louis BERGER (99 ans) et notre doyenne Emilie FOURNAY-FAYAS (94 ans) fidèles de ce rendez-vous, nous avons toujours plaisir à les accueillir.



Départ en 6^{ème}

Fin juin, les 16 élèves de CM2 de notre école, ont reçu de Monsieur Le Maire, en cadeau une calculatrice et des stylos, marquant leur fin de scolarité. A cette occasion, leur enseignante, Mme Barbier leur a remis un livre de fables de Jean de la Fontaine illustré par Rebecca Dautremer dont certaines ont été apprises en classe.

Ces élèves très respectueux, polis, courtois ont été félicités pour leur comportement exemplaire durant l'année scolaire.



Ninon ANNEQUIN, Lola BARBIER, Manon BARBIER, Jade COURTINAT, Wilfried GENDRON, Lizéa GONON, Lily LACH, Nathan MAGNIN, Cyprien PASCAL, Joakim PERRICHON, Julie PERRIN, Chloé PERROT, Mathéo RAMALHO, Maëline REVERAND, Joris SONDAZ, Lily TRABBIA.

Ecole Primaire Publique Le Passage

L'école du village accueille actuellement 101 élèves de la petite section d'école maternelle jusqu'à la classe de CM2. Les horaires de l'école sont : lundi, mardi, jeudi, vendredi, de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30.

L'école bénéficie d'un service de cantine et de garderie (municipaux), ainsi que de l'usage des terrains de foot, de basket et de la salle des fêtes pour les activités sportives et culturelles.

Des projets à caractère pédagogique sont organisés dans le cadre des programmes et du projet d'école. Ils permettent d'illustrer ou d'introduire les apprentissages scolaires et sont subventionnés par l'association du Sou des Ecoles de Le Passage.

Pour toute inscription pour l'année scolaire 2022-2023, prière de retirer dès à présent :

1/ un dossier d'inscription en Mairie

2/ de prendre rendez-vous avec la directrice de l'école pour l'admission de l'enfant au : 04.74.88.16.82

Equipe pédagogique & classes.

PS-MS : 24 élèves Fabienne Fresse-Tranchard

Décharge de direction Annabelle COTTAZ en
remplacement de Mélanie CHEVER
+ Christèle Béchet (Atsem)

GS-CP : 23 élèves Amandine Dieudonné

Danaë Paguet (Aide le matin)



CE1-CE2- CM1 : 26 élèves Jérôme Moine



CM1-CM2 : 28 élèves Marielle Barbier



Une question, une demande ... vous pouvez joindre la Directrice de préférence le vendredi, jour de décharge de classe.

La Directrice : F. Fresse-Tranchard

Urbanisme

PLUI - Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

L'année 2022 verra l'approbation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la partie Est des Vals du Dauphiné. Si ce secteur ne nous concerne pas directement, par soucis de cohérence il va entraîner une modification du règlement de notre PLUi Ouest, en apportant des corrections toutefois mineures, ou des précisions complémentaires sur certains articles. Une enquête publique sera organisée au cours du 1er trimestre 2022, ouverte à toute la population.

Dématérialisation des autorisations d'urbanisme : A compter du 1^{er} janvier 2022

Le dépôt et l'instruction en ligne de toutes les demandes d'autorisation d'urbanisme répond aux enjeux de simplification et de modernisation des services publics, à l'heure où une grande majorité de services sont accessibles en ligne. Il s'inscrit pleinement dans la démarche Action Publique 2022, qui vise à améliorer la qualité des services publics et à moderniser l'action publique, tout en maîtrisant les dépenses et en optimisant les moyens.

Obligation réglementaire encadrant le projet de dématérialisation des autorisations d'urbanisme, autour d'une même échéance, le 1er janvier 2022 :

Pour toutes les communes, sans exception, obligation d'être en capacité de recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme par voie électronique, selon les modalités qu'elle choisit de mettre en œuvre (adresse courriel dédiée, formulaire de contact, téléservice spécifique...), conformément à l'article L.112-8 du code des relations entre le public et l'administration et au dispositif de saisine par voie électronique (SVE).

Pour la commune de LE PASSAGE l'utilisateur devra déposer sa demande sur le site du GNAU :

(Gestion Numérique des Autorisations d'Urbanisme) : <https://gnau18.operis.fr/valsduedauphine/gnau/#/>

Ce module permet à l'utilisateur, dans le cadre de la saisine par voie électronique (SVE), de déposer et suivre de manière numérique les autorisations d'urbanisme qu'il aura déposé, mais également les déclarations d'ouverture de chantier et les déclarations d'achèvement de travaux.

Une fois identifié sur le GNAU via France Connect, l'utilisateur peut :

- Saisir et modifier sa demande
- Suivre l'avancement du dossier
- Recevoir tous les documents tout au long de l'instruction
- Consulter l'historique de ses demandes.

Les bénéfices de la dématérialisation pour les usagers sont multiples :

- Un gain de temps, et la possibilité de déposer son dossier en ligne, à tout moment et où que l'on soit, dans une démarche simplifiée.
- Une démarche plus économique et plus écologique, et des économies sur la reprographie de documents en plusieurs exemplaires ou l'affranchissement de courriers recommandés.
- Plus de transparence sur l'état d'avancement de son dossier, à chaque étape de l'instruction.

Cependant, la commune de Le Passage ayant moins de 3500 habitants, elle devra également accepter et traiter les demandes d'autorisation de travaux déposées sous format papier auprès du secrétariat, pendant l'année 2022.

RAPPEL :

Tout dépôt d'une demande d'urbanisme doit être complété correctement et doit comporter l'ensemble des pages et des pièces demandées. Les plans doivent être cotés et présenter l'ensemble des façades de la construction avec une échelle précise et exploitable. Le plan de masse est un document très important pour la compréhension du projet. Il doit, tout en respectant l'échelle, être suffisamment précis pour présenter les constructions existantes et futures, et de la même manière, les limites et accès du terrain, les plantations et les réseaux (eaux, électriques...) existants et/ou à créer ou à modifier (bâtiment d'habitation, abri de jardin, carport, véranda, piscine...).

Certificats d'urbanisme

Ont déposé une demande de certificat d'urbanisme CUa (certificat d'urbanisme pour connaître le droit de l'urbanisme applicable sur un terrain) :

URBA RHONE pour la propriété BLOYON, route de Saint Didier.
Maître BEDEL-BONJEAN pour la propriété BUDILLON-THIMEL, chemin de la Fauconnière.
Maître MAURY pour la propriété PIL, chemin du Souzan.
SELAS AB2C pour la propriété DERESSE-PEREZ, impasse du Tramoley.
Maître FAVRE-VERAND pour la propriété TROPEL, chemin de la Fauconnière.
URBA RHONE pour la propriété MORILLON, route de Saint Didier.
Maître MARTIN pour la propriété CHOLLAT, chemin du Magnit.
SELAS AB2C pour la propriété MORILLON, route de Saint Didier.
Maître CHARLON-POULET pour la propriété PERICHON-BOUVIER, chemin du Souzan.
Maître BRIANCON pour la propriété RAFFNER, chemin du Moriot.
Maître BALLESTER pour la propriété FERRAND, chemin du Tramoley.
URBA RHONE pour la propriété LEBERRE, chemin du Moriot.
Maître MARTIN pour la propriété VILAND, chemin de Saint André.
Maître PAGLIAROLI pour la propriété communale bâtiment La Cure, chemin de la Motte.
Maître LEON pour la propriété BONNARGENT, chemin du Tramoley.
URBA RHÔNE pour la propriété GUICHARD, chemin de la Fauconnière.

Déclarations préalables

Ont déposé une déclaration préalable au cours de l'année 2021 :

M. PERRIN Xavier pour la rénovation d'une maison, chemin du Treylard.
EARL LES HARAS DU CABIT pour la construction de deux abris chevaux, chemin du Cabit.
M. BREBION Bernard pour l'ouverture de deux fenêtres, chemin du Tramoley.
M. LUINO Vincent, pour la construction d'un garage, chemin du Tramoley. Dossier annulé.
M. GUILLAUD André-Pierre pour la construction d'un carport, chemin du Moriot.
COMMUNE de LE PASSAGE pour la réfection de la toiture de l'église.
M. GAGET Florian pour la pose de panneaux photovoltaïques, chemin de la Fauconnière.
M. GABRIELE Nicolas pour la pose d'un abri de jardin, chemin du Moriot.
M. COMTE Gérald pour la création d'une piscine avec local technique, allée des Grébilles.
M. GABRIELE Nicolas pour la construction d'un carport, chemin du Moriot.
M. NIVON Franck pour la création d'un mur de soutènement et d'une clôture, route de Saint Didier.
M. BURNICHON Mickaël pour une modification de façade, route de Saint Didier.
M. ROUMAGOUX Jacques pour l'aménagement d'une pièce et pose d'une piscine hors sol, chemin du Rual.
M. DE OLIVERA Rémy pour la création d'un kiosque, chemin du Magnit.
M. LAFFAY Jean-Philippe pour la pose d'un abri de jardin, chemin du Cabit.
M. BOULLLOUD Jean-Michel pour la construction d'un garage, d'une piscine et pose d'une clôture, chemin du Souzan.
M. LEMOINE Stéphane pour la création d'un accès et la pose d'une clôture, chemin de la Fauconnière.
Mme KANTJAS Julie pour la pose d'un abri de jardin et d'une clôture, route de Saint Didier.
Mme ROJON Christelle pour la pose d'un abri de jardin, chemin du Moriot.
MONABEE pour la pose de panneaux photovoltaïques, propriété MICHOT-GRIFFA, chemin du Souzan.
M. BELLAT Francis pour la pose d'un abri de jardin, allée des Grébilles.
Mme DEBEC Aurélie pour la pose d'une clôture, lotissement le Jardin des Vernes.
M. LEBERRE Claude pour la division de sa propriété, chemin du Moriot.
M. DELUBAC Florent pour la pose d'une clôture, chemin des Villettes.
ABC ENERGIES pour la pose de panneaux photovoltaïques, propriété DEBATTY, chemin du Tramoley.
Dossier annulé.
M. ROUSSON Gilles pour la création d'une fenêtre, chemin du Cabit.
Société INOGREEN pour la pose de panneaux photovoltaïques, propriété DEBATTY, chemin du Tramoley.

M. CHAUT-SARRAZIN Frédéric pour la remise en état d'un mur séparatif suite à sinistre, route de Saint Didier.

M. BREBION Bernard pour la pose d'une pergola, chemin du Tramoley.

M. GUERRE Julien pour la pose d'une piscine hors sol, chemin du Tramoley.

M. BOUSSELIN Alexandre pour une modification de façade, chemin de la Fauconnière.

Mme FLORES Francine pour la pose d'une clôture, lotissement le Jardin des Vernes.

M. MISIASZEK Richard, pour la création d'un mur de clôture, chemin du Moriot.

Mme ALOISIO Marie-Laure, pour la pose d'une clôture, lotissement le Jardin des Vernes.

M. MAITRE David pour la modification d'ouvertures, chemin du Tramoley.

M. TROPEL Pierre pour la modification d'ouvertures, chemin de la Fauconnière.

Mme BURGOS Nathalie pour la pose d'une piscine, chemin de la Motte.

M. BANCQ Gilles pour la pose d'une piscine, chemin du Moriot.

Mme VERGNOL Gwenaëlle pour le changement des ouvertures, route de Saint Didier.

Mme KANTJAS Julie pour la transformation du garage en pièce habitable, route de Saint Didier.

Permis de construire

Ont déposé un permis de construire en 2021 :

Mme RIORD Morgane et M. TANGAMA Loïc pour la création d'un abri voiture ouvert, chemin du Rual. Permis refusé.

M. MUNOZ Vincent pour la création d'un bâtiment pour l'activité équestre, chemin de Chélieu. Permis refusé.

M. THEVENET Julien pour la construction d'une maison individuelle, route de Saint Didier.

Mme BIHAN Maureen et M. DELUBAC Florent pour un permis modificatif de la toiture et des ouvertures pour leur maison individuelle, chemin des Villettes.

Mme RABATEL Mélanie et M. PONCET Jérémie pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Moriot.

M. THUILLIER Samuel pour l'agrandissement de sa maison individuelle, chemin du Rual.

SCI LE PASSAGE pour un permis modificatif des ouvertures et la création d'un garage pour la propriété sise chemin du Tramoley.

TECHNIQUE SOLAIRE INVEST pour la construction d'un bâtiment agricole pour Les Ecuries d'Indica, chemin de Chélieu.

M. FROMENTIN Alexandre et Mme RUEL Sophie pour un permis modificatif de la surface du garage et d'une façade pour leur maison individuelle, chemin du Cabit.

M. QARIOH Maël pour un permis modificatif pour l'ajout d'un garage accolé à sa maison individuelle, chemin du Moriot.

Mme RIORD Morgane et M. TANGAMA Loïc pour la construction d'un abri voiture, chemin du Rual.

M. et Mme BECHET François pour l'extension de leur maison individuelle, chemin du Tramoley.

M. LEMOINE Stéphane pour la construction d'une maison individuelle, chemin de la Fauconnière.

M. REYNAUD Loïc et Mme CHIODI Meg-Anne pour la construction d'une maison individuelle, chemin des Villettes.

M. STAB Jérémy et Mme FREULON Anne-Laure pour un permis modificatif d'ouvertures et la création d'une piscine pour leur maison individuelle, chemin du Moriot.

M. MUNOZ Vincent pour la création d'un bâtiment pour l'activité équestre, chemin de Chélieu.

M. et Mme DEVEAUX Sébastien pour le transfert du permis établi au nom de Mme CHARVET Catherine pour une maison individuelle et un permis modificatif des ouvertures et de l'implantation de la maison, chemin de Chélieu.

M. SANCHO Tiphaine et Mme CHOLLAT Ophélie pour la construction d'une maison individuelle, chemin du Magnit.

M. THEVENET Julien pour un permis modificatif de l'implantation de sa maison individuelle, route de Saint Didier.

Mme BURNICHON pour la construction d'un carport et d'un local rangement, route de Saint Didier.

Fleurissement Environnement

FLEURISSEMENT

Cette année, après avoir connu plusieurs épisodes de canicule, ce sont les nombreux épisodes pluvieux qui ont mené la vie dure à l'épanouissement de nos plantations. Le rendu n'a donc pas eu l'effet escompté.

La nature est parfois capricieuse, il faut donc s'adapter.

Durant ces douze derniers mois, différents travaux d'embellissement ont été réalisés :

- Remplacement du paillage par des copeaux de bois vers les vestiaires du stade
- Aménagement du massif au carrefour du Magnit
- Installation de deux vasques sur le monument aux morts
- Plantation d'un Erable vers le jardin de pierres



NETTOYAGE DE PRINTEMPS

Cette année la journée de nettoyage de printemps a mobilisé un public nombreux.

Merci aux participants pour leur implication et aux instituteurs qui ont su mobiliser les enfants.

Cette journée a pour but de ramasser tous les déchets jetés ou entreposés sur le bord de nos chemins.

Nous vous attendrons encore plus nombreux le 26 Mars 2022.

Nous ne terminerons pas ces quelques lignes sans avoir une pensée pour Rachel, pilier de notre commission qui nous a quittés en mars dernier.

Nous voulions rendre hommage à sa bonne humeur, son implication et son dévouement au sein de notre équipe.

La commission vous souhaite une très belle année 2022 pleine d'espoir.



La Commission Environnement

et fleurissement

vous propose



UN CONCOURS DES MAISONS FLEURIES EN 2022

Dès le printemps, réveillez vos maisons et jardins en les aménageant, les embellissant avec originalité.

Pendant l'été, les membres de la commission passeront découvrir les couleurs, les senteurs et la beauté des différents lieux.



Les modalités d'inscription et la date de visite du jury vous seront communiquées dans les infos municipales de juin 2022.

Participer, c'est agrémenter son propre cadre de vie, celui des habitants et contribuer à l'embellissement du village.



Bâtiments communaux

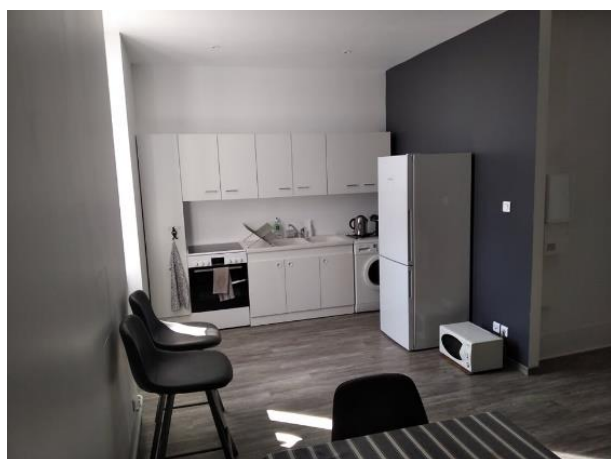
La commission souhaite la bienvenue à notre nouvel agent technique Dominique MARTIN et remercie très chaleureusement Alain COUTURIER pour ces années passées à entretenir nos bâtiments avec soin, sérieux et une efficacité dans tous les domaines sans oublier la cerise sur le gâteau : la gentillesse et le savoir vivre.

Travaux réalisés au cours de l'année 2021

Bâtiment mairie - rénovation de l'appartement du rez-de-chaussée :

Montant total des travaux : 10586,85 € TTC détaillés ci-dessous :

* Les travaux de démolition « cheminée, placards, cloison, la dépose puis la pose du sol flottant » ont été effectués par notre agent communal avec l'aide de notre Maire et des membres du conseil municipal.



* Les travaux d'isolation, faux-plafond et doublage des murs ont été confiés à l'entreprise, les Plaquistes des Terres Froides à Saint QUENTIN FALLAVIER, pour un montant de 5322,45 € TTC.

* Les travaux d'électricité et de peinture ont été effectués par l'agent communal. Montant des fournitures : 1929,85 € TTC.

* Les travaux de sanitaire, chauffage et plomberie ont été réalisés par l'entreprise GIROUD Raphaël à Le PASSAGE pour la somme de 2724,00 € TTC et concernent le remplacement de 2 radiateurs, la mise en place d'un évier avec reprise des évacuations et des distributions d'eau chaude et froide.

Réalisation d'une crédence de cuisine : Entreprise COMIOTTO Maxence à Le PASSAGE pour la somme de 200,00 € TTC.

Achat de plinthes, colle et complément de lames CREACLIC pour un montant de 276,35 € TTC.

Rénovation des plafonds de la salle Mont Blanc, la classe n°1 et la salle de motricité :

Même démarche dans les trois pièces :

Le remplacement des pavés néons par des pavés LED : Ce travail a été confié à la SARL PERRIN Electricité 38730 VAL-DE-VIRIEU pour un montant de 2700,00 € TTC.

Le remplacement des dalles de plafond a été réalisé par des membres du conseil, M. le Maire et des bénévoles de la commune. Le coût des dalles de plafond, s'élève à : 2447,07 € TTC Fournisseur : SAMSE à la Tour-du-Pin.

Merci à Frédéric CHAUT-SARRAZIN, Romain PIRODON, Jean-Luc RABATEL et Daniel FRECHET pour leur aide précieuse lors de ces chantiers.



Travaux de menuiserie :

Remplacement de la porte d'entrée de la cuisine de la cantine. Fournitures et pose confiées à l'entreprise COMTE Gérald à le PASSAGE pour la somme de 4580,40 € TTC.

Isolation de bâtiments :



Le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) mis en place par l'état en 2005 contraint les fournisseurs d'énergie à financer des actions d'économies d'énergie auprès des consommateurs (ménages, collectivités territoriales, ...)

En vue de réduire nos consommations d'énergie nous avons décidé de profiter de ce dispositif et donc de procéder à l'isolation des combles perdues sur 130 m² du bâtiment Mairie, 120 m² sur le bâtiment vestiaires/salle Mont-Blanc et 300 m² sur les bâtiments scolaires.

Le mode d'isolation est le soufflage de 40 cm de laine minérale, ce qui nous procure une résistance thermique de 8 m²/K/W en plus de l'existant.

La mission administrative a été confiée à CertiNergy&Solutions dans le cadre du partenariat établi avec le département de l'Isère.

L'intervention technique a été réalisée par l'entreprise SAS MARTINEZ ISOLATION 01160 PONT D'AIN

Montant total des travaux : 7008,75 € TTC

Prime CEE : 3747,06 €

Restant à charge pour la commune : 3261,69 € TTC.



Divers

Remplacement des 7 stores de la classe n°2 du bloc maternelle :

Ce travail a été réalisé par nos agents techniques Alain et Dominique.

Montant des fournitures : 1027,26 € TTC.

Travaux d'électricité :

Fournitures et installation :

De 4 pavés leds au-dessus des tableaux des classes N° 3 et 4, d'un bloc d'ambiance et de 2 néons dans une classe maternelle.

Remise en état de l'alimentation du lave-vaisselle de la cantine.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise SARL PERRIN Electricité 38730 VAL-DE-VIRIEU pour un montant de 2040,00 € TTC.

Vitrage :

Remplacement d'un double vitrage en verre sécurité « sur une menuiserie extérieure du bloc maternelle ».

Remplacement de deux verres feuilletés au local basket suite à des dégradations volontaires.

Intervention de l'entreprise SAS AUX VERRES ISEROIS à la BATIE-MONTGASCON pour la somme de 1186,80 € TTC.

Rénovation de l'éclairage de la scène de la salle des fêtes :

Ce travail a été réalisé par l'agent technique. Montant des fournitures : 1884,66 € TTC.

Habillage en panneaux filmés d'une partie de la façade à la salle des fêtes :

Ce travail a été réalisé par nos agents techniques. Le coût des fournitures, s'élève à : 297,55 € TTC.

Fournisseur : SAS COULOUVRAT à MONTAGNIEU.

Interventions de plomberie :

Reprise de tuyauterie pour le radiateur d'un appartement.

Remplacement d'un vase d'expansion de la chaudière gaz de la salle des fêtes.

Remplacement de robinets à la cantine et aux WC publics.

Remplacement de la boîte de contrôle de la chaudière mairie/école.

Remplacement du circulateur ECS et de la purge automatique à la chaudière de la Cure.

Ces travaux ont été confiés à l'entreprise GIROUD Raphaël à Le PASSAGE pour la somme de 2004,00 € TTC. L'entreprise GIROUD a également effectué l'entretien annuel de nos chaudières, chauffe-eaux et pianos de cuisson pour un montant de 1112,40 € TTC.

Qualité de l'air.

La loi, portant sur l'engagement national pour l'environnement a rendu obligatoire la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains établissements recevant du public sensible.

Cette obligation s'applique notamment aux écoles maternelles et élémentaires.

En effet, les enfants passent près de 90% de leur temps dans des lieux clos : logement, transports, école ou crèche. Une bonne qualité de l'air à l'intérieur d'un bâtiment a un effet positif démontré sur la diminution du taux d'absentéisme, le bien-être des occupants et l'apprentissage des enfants.

La commune a souhaité se lancer, dès 2019, dans une démarche de surveillance de la qualité de l'air de l'école, basée sur une évaluation des moyens d'aération, une campagne de mesures du taux de CO2 sur une semaine dans 4 salles différentes et sur la mise en place d'un plan d'actions concerté avec les différents acteurs de la qualité de l'air (équipe enseignante, personnel d'entretien, service technique), conformément à l'arrêté du 1^{er} juin 2016 relatif aux modalités de surveillance de la qualité de l'air intérieur dans certains Etablissements Recevant du Public (ERP).

Le bilan de la démarche avec un plan d'actions en 15 points, établi pour 7 ans, a été présenté et approuvé par le Conseil municipal au cours de la séance du 25 mars 2021, ainsi que par le Conseil d'école le 11 juin 2021.

En conclusion, nos enfants bénéficient d'une bonne qualité de l'air au sein du groupe scolaire communal. Le rapport est consultable en mairie.

La commission bâtiments communaux

Projet de bâtiment périscolaire



Lors de sa séance du 8 juillet 2021, le Conseil municipal a décidé de construire un nouveau bâtiment pour les activités périscolaires (cantine et garderie). En effet, compte tenu des effectifs en garderie et au restaurant scolaire et des contraintes sanitaires qui devraient perdurer au-delà de la pandémie actuelle, une étude avait été demandée au Cabinet d'architecture GALLIEN, soit pour l'agrandissement des locaux actuels, soit pour la création d'un nouveau bâtiment.

Le premier projet consistait en l'agrandissement des locaux actuels à la place du local technique et des espaces de rangement extérieurs, avec comme conséquence la suppression du local technique, sans solution de rechange sauf de construire un nouvel espace, et la suppression de l'espace chaufferie. La partie cuisine actuelle ne serait pas ou peu impactée. Création d'une classe supplémentaire en option lors d'une phase n°2. La superficie après agrandissement atteindrait 317 m2. Dans cette solution il fallait prévoir des bâtiments type algeco pour assurer les services de restauration et de garderie pendant la durée des travaux.

Le deuxième projet consistait en la construction d'un nouveau bâtiment, complètement dissocié de l'école, sur le terrain disponible derrière la salle des fêtes et appartenant à la commune, avec création d'un cheminement piéton couvert, accessible PMR, reliant l'école et ce nouveau bâtiment. Ce bâtiment d'une superficie de 306 m2 permettrait de conserver le local technique existant, d'avoir deux salles disponibles à terme pour l'école et de ne pas modifier l'emplacement de la chaufferie. Le coût de l'un et l'autre de ces projets serait équivalent, de l'ordre de 900.000 € HT.

Les demandes de subventions ont été faites auprès du département de l'Isère, de la région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Etat.

Le choix de la maîtrise d'œuvre sera fait en décembre.

L'objectif est que ce bâtiment soit opérationnel pour la rentrée 2023-2024.

Vente du bâtiment de l'ancienne cure

La réflexion sur le devenir de l'ancienne cure avait été lancée en début d'année, au sein du conseil municipal. Notre locataire a parallèlement fait connaître son intérêt pour acquérir ce bâtiment. Après discussions, nous nous sommes entendus sur le montant de 152 000 €. Une division de la parcelle a permis de conserver un maximum de terrain à proximité immédiate de l'église. Par la même occasion, l'emprise du chemin rural qui mène au Magnit a été régularisée.

La vente devrait intervenir au cours du mois de décembre.



Voirie

Réfection et Point à temps

Le reprofilage puis le revêtement du chemin des Croisettes (partie basse et partie haute en limite de Saint-Didier), ont été réalisés par l'entreprise EIFFAGE, dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre des Vals du Dauphiné. Le montant de ces travaux s'élève à 40.261,93 € TTC.

Celle-ci a également effectué les travaux de point à temps ou emplois partiels, sur toutes les voies communales, pour un montant de 21.163,44 € TTC.

L'ensemble de ces travaux a bénéficié d'une subvention du Conseil départemental de 16.763 €.

Marquage au sol

L'entreprise PROXIMARK a refait les marquages au sol des principaux carrefours de la commune, ainsi que le cheminement piétons vers le cimetière, vers l'école et le parking de la salle des fêtes. La bande axiale de la RD73k ainsi que les passages piétons, ont été rafraîchis car c'est désormais à la charge de la commune entre les 2 panneaux d'agglomération.

Le montant global s'élève à 3.246 € TTC.



Eclairage public

Lors de sa séance du 8 novembre 2021, le Conseil municipal a décidé de transférer la compétence « éclairage public » au syndicat Territoire d'Energie Isère (TE38). En effet, la commune possède désormais plus de 60 foyers lumineux qui nécessitent un entretien régulier, ainsi que des dépannages ponctuels. Le TE38 accompagne techniquement et financièrement la commune : 30 % des travaux nécessaires restent à la charge de la commune.

Le coût de maintenance pour l'année 2022 est de 422 € TTC.

Elagage et broyage

Le GAEC des Arphants, de Montagnieu, a réalisé l'élagage et le broyage des accotements des chemins communaux pour un montant total de 8.080,20 € TTC.

Celui-ci avait également effectué le broyage de l'herbe en bordure des chemins au printemps, pour un montant de 3.126 € TTC.

Compte-tenu de la météo, un broyage complémentaire (toutefois allégé) de l'herbe a été nécessaire en juillet, pour une meilleure sécurité des usagers des voies communales. Montant de cette prestation : 1.574,10 € TTC.

Travaux d'eaux pluviales



La réfection d'une traversée au chemin du Moriot avec création de 2 regards et reprise des fossés amont ont été effectués au printemps, par l'entreprise DURAND de Saint-Didier-de-la-Tour, pour un montant de 7.608,96 € TTC.

Une cunette en enrobé a été réalisée chemin de la Motte et chemin des Villettes pour récupérer les eaux de ruissellement. Travaux effectués par l'entreprise EIFFAGE pour un montant de 18.391,30 € TTC.

L'entretien et le curage de plusieurs fossés (Fauconnière, Moriot, Souzan, Villard, Villettes, ...) seront réalisés en fin d'année ou tout début 2022, par l'entreprise DURAND.

Fibre optique

Les travaux sur la commune ont pris du retard suite à la défaillance d'un prestataire et un problème de qualité rencontrés sur d'autres secteurs. L'entreprise chargée du déploiement, a recensé cette automne toutes les « prises » nécessaires sur la commune et réalisé un diagnostic des différents supports aériens (poteaux, ...). La desserte des différents quartiers devrait commencer en début d'année. L'objectif est que le réseau soit opérationnel pour le 3^{ème} trimestre 2022.

Le département rappelle que toute l'Isère sera desservie en THD en 2024 au plus tard.

Adressage



Le conseil municipal, lors de sa séance du 25 février 2021, a décidé d'engager la révision du plan d'adressage pour notre commune.

Cette démarche est initiée à la suite du constat, sur certains secteurs, d'une mauvaise qualité de l'adresse (homonymie, numéros manquants, nom de voies absent), qui complique la distribution des courriers et colis.

Avec le développement des services (e-commerce, service à la personne, télétravail, ...), cette opération est rendue nécessaire afin de disposer d'une adresse permettant une géolocalisation précise. Une adresse précise est également une condition indispensable pour l'efficacité des secours et bénéficier du déploiement de la fibre optique pour l'accès à internet très haut débit.

Dans ce contexte, la qualité de l'adresse constitue une question d'intérêt général. C'est un outil qui permet à chaque citoyen et personne morale d'être accessible et de bénéficier d'un ensemble de service de plus en plus large. La normalisation de l'adresse pour notre commune est une condition d'égalité entre les citoyens. A cette occasion, un nom sera également attribué aux chemins ruraux ou voies sans nom à ce jour, afin de mieux les géolocaliser, en cas de nécessité.

Cette mission a été confiée à La Poste.

A l'issue de cette démarche il se peut que votre adresse soit modifiée. Dans ce cas, vous recevrez de la mairie, l'ensemble des éléments de notification par courrier.

Vous devrez alors engager votre changement d'adresse auprès des différents organismes et services publics. Le secrétariat de mairie pourra vous aider dans les démarches.

Le plan communal sera remis à jour et sera distribué dans tous les foyers de la commune avec le flash infos de juin 2022.



Elaguer pour faciliter le déploiement de la fibre optique et la maintenance du réseau

Le tirage des câbles de fibre optique utilisera au maximum les infrastructures existantes pour permettre un déploiement rapide tout en limitant la gêne occasionnée et les coûts de travaux, selon deux méthodes :

- En souterrain, via notamment les fourreaux existants de l'opérateur historique Orange et des collectivités.
- En aérien, avec utilisation principalement des poteaux d'Orange supportant le réseau téléphonique en cuivre ou des appuis gérés par ENEDIS, supportant le réseau électrique basse tension.

Pourquoi faut-il élaguer ?

Les plantations situées à proximité des réseaux aériens nécessitent une surveillance et un entretien régulier. Trop proche des câbles, elles peuvent provoquer un mauvais fonctionnement, voire en cas de frottement ou de chute de branches, une interruption de service. Les végétaux peuvent également gêner ou empêcher l'accès aux poteaux.

Qui doit élaguer ?

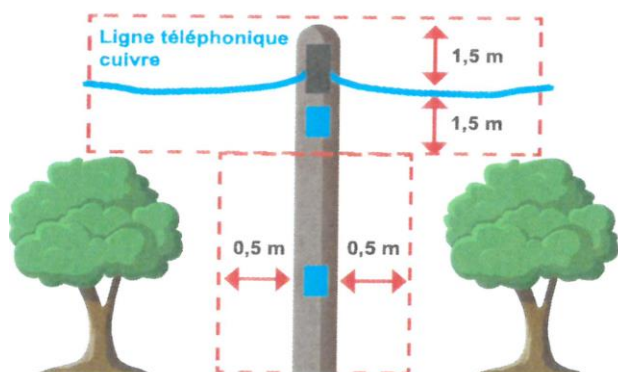
Si les plantations sont implantées sur une propriété privée et que les distances entre les branches et les lignes ne respectent pas la réglementation (voir illustrations), alors conformément à l'article 85 de la loi du 7 octobre 2016

pour une République numérique, il est de la responsabilité du propriétaire du terrain, du fermier ou leurs représentants, de prendre en charge les opérations d'entretien des abords d'un réseau ouvert au public telles que le débroussaillage, la coupe d'herbe et l'élagage. L'élagage peut être réalisé par le propriétaire lui-même ou par une entreprise agréée de son choix.

Il convient d'attirer l'attention des propriétaires en leur précisant :

- Qu'aucun travail d'élagage ne doit être entrepris aux abords des lignes électriques sans accord préalable d'ENEDIS (à saisir en adressant l'imprimé cerfa n° 90-188) et nécessite une habilitation pour travailler dans un environnement électrique. Par ailleurs dans la majorité des cas ENEDIS est en charge de l'élagage. Il est donc nécessaire de se rapprocher de cette dernière.
- Qu'il est formellement interdit à quiconque de tenter de monter sur les poteaux électriques ou téléphoniques.

Quelles sont les distances à respecter ?



Chaque plantation du domaine public ou privé doit respecter une distance de 1.5 mètres et 0.50 mètre en largeur autour des lignes téléphoniques.

Cimetière

Reprise des concessions en état d'abandon

Lors de sa séance du 22 avril 2021, le Conseil municipal a décidé de lancer une procédure de reprise des concessions funéraires en état d'abandon, dans le cimetière communal. La commission spécialement constituée pour suivre ce dossier, a effectué une première visite le 12 juillet 2021 afin de lister les concessions supposées en état d'abandon. A cette occasion, elle a dressé le constat des monuments funéraires présentant un risque de chute par défaut d'entretien. Les différents propriétaires concernés seront prochainement contactés ou informés par la mairie.

Ossuaire

Suite à la visite au cimetière et après avoir constaté un début de dégradation du caveau faisant office d'ossuaire, la commission a proposé au Conseil municipal d'édifier un monument sur l'ossuaire communal. Celui-ci a donné un avis favorable et les travaux ont été confiés à l'entreprise TINTI de Saint Didier de la Tour. Ils seront réalisés au cours du 1^{er} trimestre 2022.



Acquisitions 2021

- Panneaux de signalisation routière pour un coût de 1742,30 € TTC.
- Tondeuse pour un coût de 1390,00 € TTC.
- Tables pour la salle Mont-Blanc pour un coût de 3276,49 € TTC.
- Tableau numérique interactif pour deux salles de classe pour un coût de 6548,53 € TTC.
- Renouvellement des ordinateurs de l'école pour un coût de 3436,51 € TTC.
- Matériel électoral pour un coût de 1324,80 € TTC.
- Guirlandes pour les illuminations pour un coût de 2697,72 € TTC.
- Terrain sur emplacement réservé au PLUi pour un montant de 10.000 €.

Budget communal

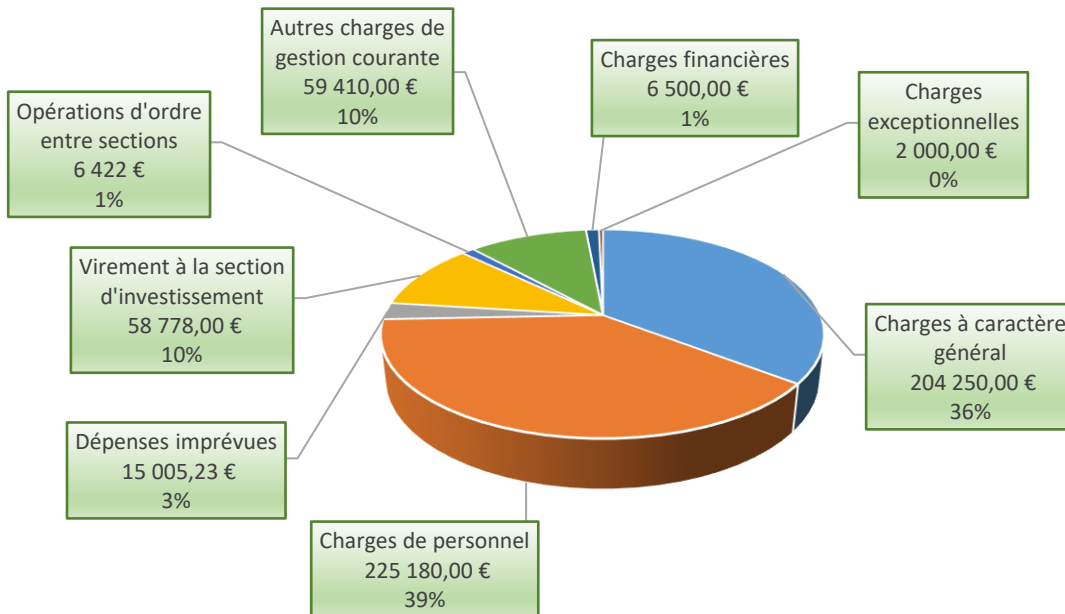
Le compte administratif 2020 laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 166.861,23 € et un excédent d'investissement de 58.865,70 €.

L'affectation du résultat de fonctionnement a été réalisée de la manière suivante : affectation en section d'investissement de 100.000 € et report en section de fonctionnement de 66.861,23 €.

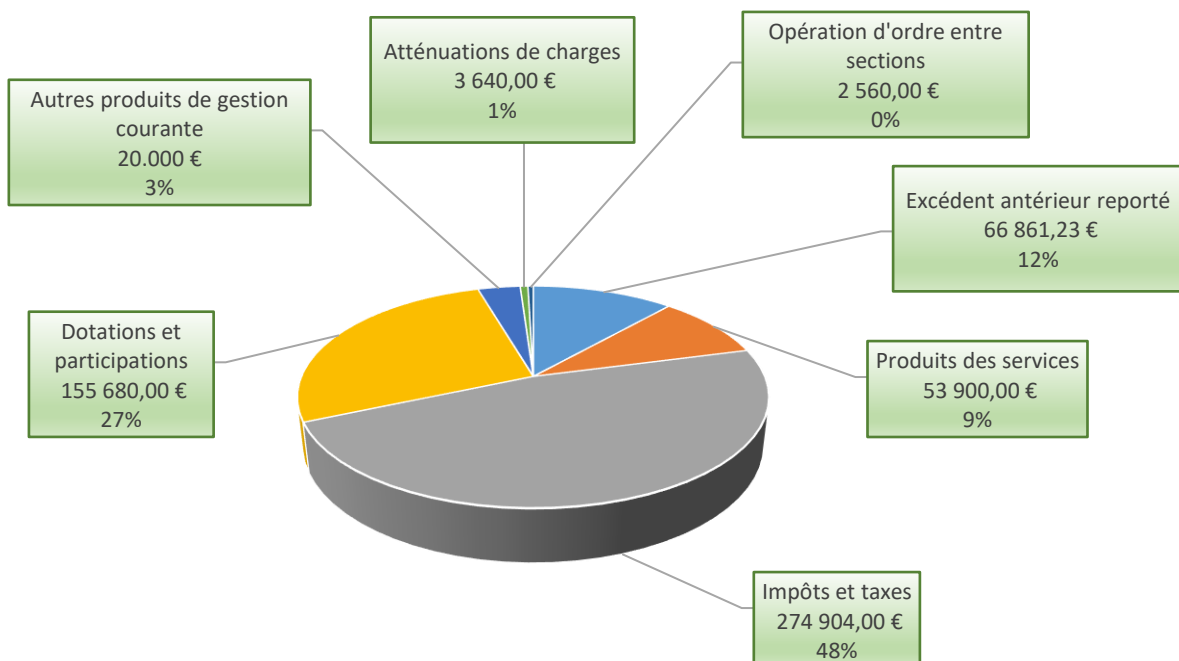
Pour l'année 2021, le budget primitif s'élève à la somme de 577.545,23 € en section de fonctionnement et à la somme de 622.454,00 € en section d'investissement.

Répartition du budget primitif principal par chapitre Année 2021

Section de fonctionnement - Dépenses

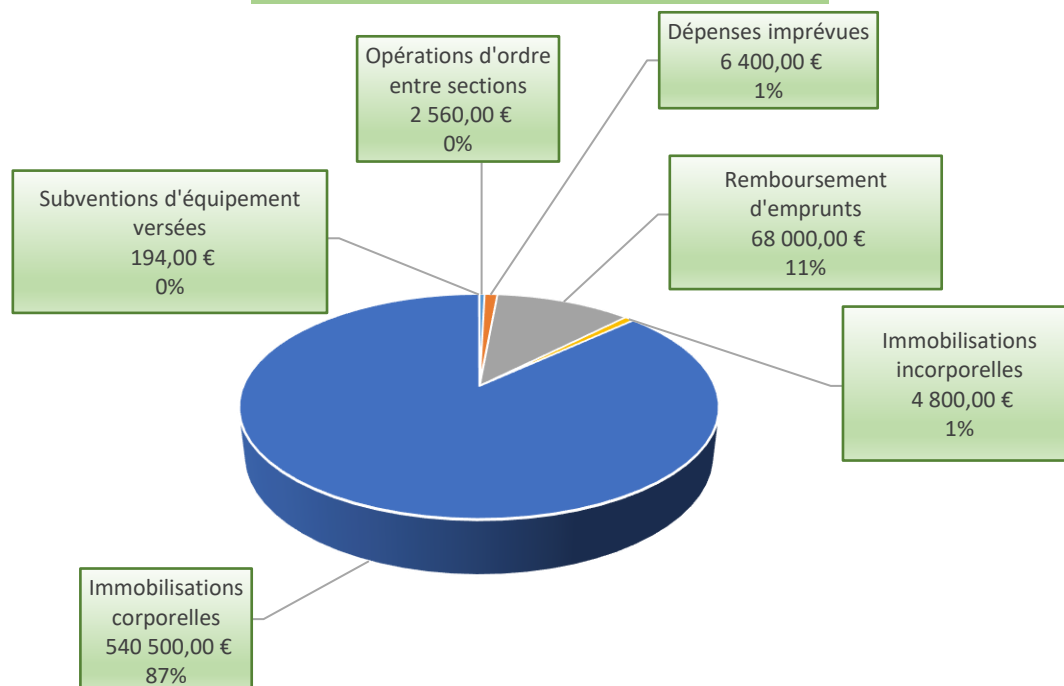


Section de fonctionnement - Recettes

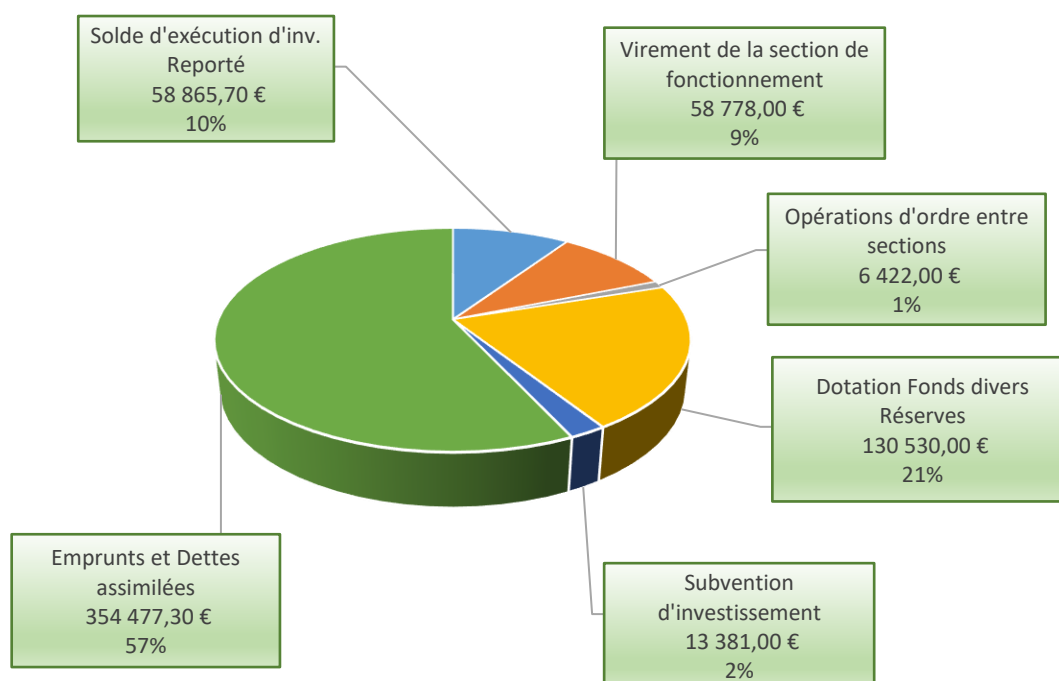


Répartition du budget primitif principal par chapitre Année 2021

Section d'investissement - Dépenses



Section d'investissement - Recettes



Réseau de recharge des véhicules électriques - eborn

Le réseau eborn compte 1200 bornes publiques de recharge accélérée et rapide réparties sur 11 départements des régions Auvergne Rhône-Alpes et Provence Alpes Côte d'Azur. L'implantation des bornes est équilibrée entre zones rurales et urbaines, offrant ainsi une qualité de service optimale.

Le réseau eborn est le plus grand réseau public de recharge du Sud-est, tant en termes de maillage territorial qu'en termes de nombre de point de charge ouvert au public. Il a été fondé par différents syndicats d'énergie dont le syndicat TE38.

Aussi par son réseau de partenaires, le badge eborn donne accès à plus de 60 000 points de charge en Europe. La cartographie du réseau est accessible sur le site internet eborn.fr et sur l'application mobile.

Le réseau eborn compte des bornes de recharge accélérée et rapide, permettant d'optimiser le temps de charge. Ainsi deux services sont accessibles depuis ce réseau, sur abonnement ou en accès libre.

La recharge accélérée à 22 kW

Elle permet une recharge de 100 km en moins d'une heure, sur la plupart des véhicules acceptant une recharge accélérée à 22 kW.

Chaque borne est équipée de deux points de charge comprenant chacun deux prises : type 2 (charge en 22 kW) et type E/F (charge standard). Le câble nécessaire à la recharge sur ces bornes est fourni par le concessionnaire automobile. La puissance délivrée s'adapte au modèle de véhicule jusqu'à 22 Kw.

La recharge de deux véhicules en simultané est possible en tout temps sur ces bornes. Ces bornes n'ont pas de câble intégré.



La recharge rapide de 50 kW

Elle permet une recharge de 100 km environ en 25 minutes, sur les véhicules acceptant une recharge rapide à 50 kW.

Chaque borne est équipée de deux points de charge comprenant chacun trois prises type 2, Chademo et Combo 2. Le câble est intégré à la borne.

La recharge de deux véhicules est possible à condition que l'un des deux véhicules utilise une prise type 2 et que l'autre utilise une prise Chademo ou Combo 2. Ces bornes ont un câble intégré.

Chaque borne est équipée de deux points de charge. Le réseau compte ainsi près de 2400 points de charge ouverts au public sur le territoire.



Accès au service

Le service de recharge proposé par eborn est un service public, accessible à l'ensemble des détenteurs de véhicules électriques et hybrides rechargeables, avec ou sans abonnement.

- Un abonné accède au service avec son badge eborn ou avec son smartphone.
- Un non-abonné accède au service soit avec son smartphone, depuis l'application ou directement en scannant le QR code de la borne, soit par carte bancaire sans contact pour les bornes qui le proposent, soit avec un badge d'un autre opérateur de mobilité.

L'application mobile du réseau eborn est disponible sur google Play et sur AppStore.

L'application eborn permet aussi d'avoir un aperçu en temps réel des disponibilités des points de charge.

Contact :

Le réseau eborn met à disposition des usagers un numéro unique : 04.23.10.03.50. Ce numéro met en contact les usagers avec les deux centres d'appels dédiés au réseau :

- Centre d'appel technique : 24/7 : Assistance pour problème technique à la borne (la charge ne démarre pas, le câble est coincé, etc.)
- Centre d'appel commercial – du lundi au vendredi de 9h à 18h : Assistance pour les sujets commerciaux (mot de passe perdu, renouvellement d'un abonnement, réclamation, etc.).

La Coordination G rontologique du canton de Virieu

Pas de v ux cette ann e, pas de voyage, pas de rencontre inter-coordinations, le Coronavirus a encore presque tout arr t ... Le partenariat, avec la maison de retraite vient juste de recommencer...

Notre assembl e g n rale, a eu lieu en ao t,   Charavines, directement au restaurant, au bord du lac.

Nous pr sentons nos condol ances   M. Colliat,   la famille de Madame Gr bac,   Raymonde Deschaux-Beaume, ainsi qu'  Marie-Laure et   tous ceux qui ont  t  touch s par un deuil.

Bonne nouvelle, les ateliers du « bien vieillir » ont repris les mercredi 24 novembre, 1 et 8 d cembre,   Ch lieu.

Nous esp rons pouvoir c l brer les v ux et organiser un voyage en 2022.

Pendant cette p riode de confinement, j'ai relu le livre de « po sies vagabondes »,  crit par un Viriaquois, Gilbert Jacquet, avant l'arriv e du Coronavirus... et voici une des po sies :

« Vieillir en beaut  »

Nous les rescap s de la canicule
Souvent menac s par des  pid mies
Il y a toujours une pilule
Qui nous permet de rester en vie

Mais ne soyons pas m lancoliques
Allons vite faire un tour au march 
Rencontrer des amis sympathiques
Pour conserver au moins l'amiti 

Surtout ne soyons pas vulgaires
A notre  ge tout plaisir est permis
M me tr s occup s   ne rien faire
C'est le temps des cheveux blanchis

Et puisqu'aujourd'hui c'est ma f te
Je pourrais raconter des histoires
Prier, pour rester bien dans ma t te
Sans esp rer de compliments m ritoires

Au risque de fatiguer ma pauvre muse
Je passe mon temps   trouver le bonheur
Mais je m'en fiche un peu  a m'amuse
Et du **bien vieillir** j'appr cie la saveur

J'ai consomm  le meilleur de mon  ge
En creusant derri re moi un sillon poudreux
Mais je voudrais bien avant le naufrage
Tra ner longtemps sous la clart  des cieux

Ce recueil de po sies est en vente au prix de 10,00  , ainsi que le livre « Voyage   ma porte », au prix de 15,00  .

Notre association esp re que vous avez pu traverser ces moments avec s r nit , que vos familles et amis ont  t   pargn s et que vous continuez   prendre soin de vous.



Rappel du bureau :

Pr sidente : No lle Gasnier (Saint-Ondras)
Vice-pr sident : Ren  Jacquand (Val-de-Virieu)
Vice-pr sidente : Monique Papait (Charavines)
Tr sori re : Josiane Guillaud (Ch lieu)
Secr taire : Jean-Claude Lagarde (Chassignieu)
Tr sori re adjointe : Aline Rebrion (Ch lieu)
Secr taire adjointe : Raymonde Magnin-Deschaux (Val-de-Virieu)

Acteur incontournable de l'Économie Sociale et Solidaire, le Groupe OSEZ offre une palette de services de proximité aux collectivités, bailleurs sociaux, entreprises et habitants. Il assure le retour sur le marché du travail des personnes en difficulté d'emploi. Pour mener à bien cette mission, il dispose de plusieurs agences réparties sur le Nord-Isère et l'Isère Rhodanienne, d'une équipe d'experts reconnus pour la qualité de son accompagnement socio-professionnel et pour sa capacité de recrutement, ainsi qu'une compétence reconnue pour développer de nouveaux projets en coopération avec les acteurs du territoire.

Les différentes structures qui composent l'offre de services du Groupe Osez sont : Osez Ressources pour la mise à disposition de personnel, Osez Nature pour l'entretien des espaces verts et naturels, Osez Intérim en tant qu'agence d'emploi solidaire, Osez Services comme conciergerie de territoire, Osez Actions qui agit pour l'emploi et la formation et Remue-Ménage pour les services à domicile (aide à la vie quotidienne pour des personnes en perte d'autonomie, ou pour des familles avec des enfants...)

En 2020, le Groupe a accompagné 751 personnes vers l'emploi et a permis à 551 salariés d'intégrer un parcours professionnel dans l'une de ses Structures d'Insertion par l'Activité Économique. 1 500 clients ont fait appel à Osez pour de la mise à disposition de personnel ou le recrutement de salariés en incluant la RSE au cœur de leur engagement.

Le Groupe Osez est un acteur phare du développement de l'économie locale, il soutient et porte des initiatives innovantes. L'ouverture récente du Patio, un Tiers-lieu-Coworking à Villefontaine est l'un des projets illustrant le mieux une démarche partenariale réussie entre une collectivité et une structure responsable, solidaire et engagée pour l'emploi.

Vous souhaitez en savoir plus sur notre offre de services et d'accompagnement vers l'emploi ?

Contactez votre agence de proximité située à La Tour-du-Pin au 04.74.83.20.95 ou sur latourdupin@groupe-osez.fr



**GROUPE
osez**

Entrepreneur solidaire
du territoire

Mission Locale

La Mission Locale Nord-Isère fait partie du réseau national des Missions Locales, 1er réseau pour l'emploi et l'autonomie des jeunes. Elle accompagne les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, peu ou pas qualifiés, dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale.

Notre offre de services propose un suivi gratuit et personnalisé, un accompagnement à l'emploi, à l'orientation, à la formation et à la vie quotidienne (mobilité, santé, logement, ...), une information sur les contrats et les filières en alternance, et l'organisation de rencontres avec des employeurs et des visites d'entreprises.

L'accompagnement personnalisé en entretien individuel ou en actions collectives sont ses principaux modes d'intervention. C'est au cours de l'entretien que le conseiller aide le jeune à s'orienter et détermine avec lui les moyens à mobiliser pour réaliser toutes ses démarches.

Association financée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les regroupements de Communes du Nord Isère, la Mission Locale Nord Isère est présente sur l'ensemble du territoire.

Les jeunes de votre commune dépendent du site de La Tour-du-Pin (avec des permanences dans les communes de Les Abrets-en-Dauphiné et Pont-de-Beauvoisin).

Comme les 440 Missions Locales de France, la Mission Locale Nord-Isère est au centre du plan d'action pour l'emploi des jeunes, mis en place par l'État dans le cadre du plan France Relance avec notamment une

augmentation de la capacité d'accueil de la Garantie Jeunes et des Parcours Contractualisés d'Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA) ; 2 dispositifs dispensés exclusivement par les Missions Locales.

A noter : Dans le cadre de l'obligation de formation pour les 16-18 ans, une promo 16-18 pour les jeunes mineurs (avec l'AFPA) sera mise en place en 2022. Des informations collectives auront lieu, en novembre et décembre 2022, à Bourgoin-Jallieu, pour les parents et leurs jeunes mineurs. Pour plus de renseignements, merci de contacter les accueils de la Mission Locale.

☞ **Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'avez pas de travail, n'arrivez pas à savoir ce que vous souhaitez faire, vous passez des entretiens mais cela n'aboutit pas...** La Mission Locale peut vous aider.

☞ **Vous connaissez un jeune qui aurait besoin de conseils pour son orientation ou sa recherche d'emploi, d'un appui pour accéder à l'autonomie...** La Mission Locale peut l'aider.

Parce qu'aucun jeune ne devrait être laissé sur la touche, la Mission Locale Nord-Isère se déplace au plus près de son public.

Alors, n'hésitez pas à nous contacter :

Mission Locale Nord-Isère

Jeunes 16-25 ans

EMPLOI
ORIENTATION
FORMATION
ALTERNANCE
MOBILITÉ
SANTÉ
LOGEMENT
AUTONOMIE
CONSEILS

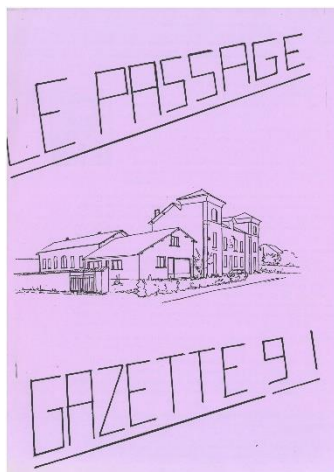
Ma Mission Locale

Une seule adresse pour tous mes projets

Site de La Tour du Pin
Maison de l'Emploi
& de la Formation
7 Rue Pierre Vincendon
04 74 97 64 67
contact@mlni.fr

Ouvert du lundi au vendredi
8 h 30 - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
Fermeture au public
les jeudis après-midi
Permanences à :
⇒ Pont de Beauvoisin
⇒ Les Abrets-en-Dauphiné

Le Passage – Il y a 30 ans



Les registres d'Etat Civil de l'année 1991, comportent : 4 naissances, 3 mariages et 3 décès.

A l'école, suite au départ en retraite de Mme OTTEN, une nouvelle maîtresse est accueillie : Henriette LOISON auprès des tout-petits.

Changement de présidence à la tête du Sou des écoles avec l'élection de Thierry BEAUFORT et d'un nouveau bureau, qui proposent de nombreuses manifestations.

Le club des Edelweiss est toujours très actif : sorties restaurant, visites dans la région, rencontre avec les personnes hébergées en maison de retraite, ... Nouvelle adhérente en la personne de Marie-Thérèse BOULON. Le président est toujours Jean-Baptiste VERNEY.

La section Gymnastique de l'association Sports et Loisirs regroupe 33 adhérentes.

A l'ASP Football, les résultats sont positifs, avec notamment la montée de l'équipe fanion en 2^{ème} division. Daniel FRECHET est déjà l'arbitre officiel du club.

Une sixième équipe est engagée dans le championnat UFOLEP par l'ASP Basket.

La cantine scolaire accueille entre 30 et 40 convives tous les jours. Le prix du repas est maintenu à 14,50 Francs.

Le comité des fêtes organise pour la seconde année un feu d'artifice à l'occasion du défilé et du bal du 14 juillet. Puis le comice agricole est accueilli sur la commune au mois d'août, avec la participation de nombreux bénévoles.

La salle des fêtes va bientôt fêter ses dix années d'existence. Le bilan financier fait apparaître un coût d'investissement de 742 000 Francs et un fonctionnement annuel d'environ 35 000 Francs.

L'agrandissement (cuisine, scène, ...) est réalisé pour un montant de 101 730 Francs avec l'aide de bénévoles, ainsi que le parking pour un coût de 62 000 Francs.

Les travaux de voirie sur les différentes voies communales s'élèvent à 307 000 Francs. L'assainissement du Tramoley est mis en service.

Les conscrits nés en 1970 – 1971 – 1972 – Classes 1990-1991-1992 années de leurs 20 ans.

